

## PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Méry (73)

#### SEANCE du lundi 23 mai 2022 A 20H30

Le conseil municipal de la Commune de Méry dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20h30 le lundi 23 mai 2022 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal :** 17/05/2022.

Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 20H30 et fait l'appel des membres de l'assemblée :

**PRESENTS :** Nathalie FONTAINE, Stéphane ROULET, Aurélie VIEIRA, Annick TORNICELLI, Martine BATSALLE, Yvan BESSON, Pascale GLOUANNEC, Bérangère E SILVA, Carole FLENET, Bérangère E SILVA, Christian PERRUISSET, Bruno EXERTIER, Odile VALLET, Kévin VILLIOD, Virginie CHAUMARD.

**ABSENTS :** François FOURCHES, Stéphane LOI, Jean-François BUFFET, Patrick JACQUIN, Lisa MICHOT.

**PROCURATIONS :** François FOURCHES à Nathalie FONTAINE, Patrick JACQUIN à Martine BATSALLE, Lisa MICHOT à Bérangère E SILVA, Stéphane LOI à Stéphane ROULET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Yvan BESSON.  
.....

#### ORDRE DU JOUR :

- **Annulation de la délibération n°29 relative à « la convention de fonds de concours aux communes de Grand-Lac ». A présenter ultérieurement.**
- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2022 à l'unanimité.**
- **Délibérations :**

N°23/2022 : création d'un emploi permanent.

N°24/2022 : création d'emplois saisonniers jeunes été 2022.

N°25/2022 : remboursement des frais de déplacement des agents.

N°26/2022 : détermination des critères de l'entretien professionnel.

N°27/2022 : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet France-Relance « fonds mobilités actives/aménagements ».

N°28/2022 : demande de subvention au conseil départemental dans le cadre du programme « itinéraire prioritaire du schéma directeur de Grand-Lac » pour l'aménagement cyclable de la route des Briques.

N°29/2022 : tarif des services périscolaires – année scolaire 2022/2023

N°30/2022 : adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité du SDES pour une fourniture 2024/2026.

### DELIBERATIONS

#### RESSOURCES HUMAINES

Délibération 23/2022 : création d'un emploi permanent.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 28h/35h sur le grade suivant : adjoint technique territorial pour exercer les fonctions d'agent périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 sur chacun des grades suivants :

### **Agent technique, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe**

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération 24/2022 : création d'emplois saisonniers jeunes été 2022.

Madame le Maire propose la création d'emplois saisonniers pour l'été 2022 :

- à compter du 4 juillet 2022 et pour une durée de 1 mois, d'un emploi non permanent au service technique et de 2 emplois non permanents au service communication,
- à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 et pour une durée de 1 mois, d'un emploi non permanent au service technique.

4 emplois saisonniers sont donc prévus pour la période juillet-août 2022 afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

Ces 4 emplois saisonniers seront occupés par 4 agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois allant du 04/07/2022 au 31/07/2022 pour 3 agents et du 01/08/2022 au 31/08/2022 pour un agent. Ils devront tous être majeurs. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération 25/2022 : remboursement des frais de déplacement des agents.

Madame le Maire expose à l'assemblée que les agents territoriaux, fonctionnaires et agents non titulaires, peuvent prétendre sous certaines conditions et dans certaines limites, à la prise en charge des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité (formation, colloque, réunion).

Afin de clarifier les modalités de prise en charge, il est proposé l'adoption d'un règlement des frais de déplacement comprenant les éléments suivants :

- Prise en charge des frais de repas : remboursement au réel dans la limite de 15 euros des frais engagés par l'agent,
- Prise en charge des frais de déplacement : remboursement sur la base des dépenses réelles sur présentation d'un état de frais accompagnés des factures (billets de transport en commun, péages autoroutiers, parc de stationnement...)
  - Si l'agent utilise son véhicule personnel, les indemnités kilométriques sont réglées selon le barème en vigueur fixé dans la fonction publique.
  - Si l'agent utilise les transports en commun, son remboursement comprend le prix du billet de seconde classe. Lorsque le coût du billet comprend une réservation, un supplément, le remboursement est possible sur présentation des justificatifs.

Ces frais de déplacement sont pris en charge dans le cadre d'un ordre de mission établi par Madame le Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération 26/2022 : détermination des critères de l'entretien professionnel.

Madame le Maire expose l'obligation qu'a la collectivité de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation doivent respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Ainsi, Madame le Maire propose de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif du CDG 73 (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués) annexé à la présente délibération. Il est dit également que ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.

Délibération approuvée à l'unanimité.

## SUBVENTIONS

Délibération 27/2022 : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet France-Relance « fonds mobilités actives/aménagements ».

Madame le Maire expose à l'assemblée les aménagements de voirie prévus route des Briques. Ils s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur de Grand Lac. Le projet consiste à réaliser une piste cyclable le long de la route existante. Ses objectifs sont les suivants :

- Le nouveau tracé permettra de prolonger la voie cyclable du chemin Pré Prisset et de desservir ainsi la zone d'Hexapole.  
A l'est, côté centre village, il permettra à terme une connexion aux extensions futures du secteur, la continuité cyclable de la route du Revard reliant les communes du côteau (RD211 nord) et la bande cyclable route de la fruitière (RD211 sud).
- Le nouveau tracé permettra de sécuriser la pratique existante du vélo et de développer une nouvelle pratique orientée sur 2 axes :
  - ✓ Les déplacements utilitaires : domicile/travail, domicile/études, achats,
  - ✓ Les axes touristiques structurants servant de support à une mobilité du quotidien.

Délibération approuvée à l'unanimité.

**Délibération 28/2022** : demande de subvention au conseil départemental dans le cadre du programme « itinéraire prioritaire du schéma directeur de Grand-Lac » pour l'aménagement cyclable de la route des Briques.

Madame le Maire expose à l'assemblée les aménagements de voirie prévus route des Briques. Ils s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur du Département sur le territoire de Grand Lac, plan pluriannuel d'investissement en faveur d'actions relatives aux mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Le projet consiste à réaliser une piste cyclable le long de la route existante. Ses objectifs sont les suivants :

- Le nouveau tracé permettra de prolonger la voie cyclable du chemin Pré Prisset et de desservir ainsi la zone d'Hexapole.  
A l'est, côté centre village, il permettra à terme une connexion aux extensions futures du secteur, la continuité cyclable de la route du Revard reliant les communes du côteau (RD211 nord) et la bande cyclable route de la fruitière (RD211 sud).
- Le nouveau tracé permettra de sécuriser la pratique existante du vélo et de développer une nouvelle pratique orientée sur 2 axes :
  - ✓ Les déplacements utilitaires : domicile/travail, domicile/études, achats,
  - ✓ Les axes touristiques structurants servant de support à une mobilité du quotidien.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

## PERISCOLAIRE

**Délibération 29/2022** : tarif des services périscolaires – année scolaire 2022/2023  
Annick TORNICELLI, Adjointe au Maire, propose les nouveaux tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2022 – 2023.

SERVICES	Tarifs en Euros année 2022 - 2023						
Garderie du matin 7h30/8h30	1,20						
Garderie du midi 11h30/12h30	1,20						
Repas midi + garderie Coût total	P.A.I.	QF 0 à 700	QF 701 à 900	QF 901 à 1200	QF 1201 et plus, et non renseignés	Extérieurs à la commune	Adultes extérieurs au service
	2.80	4.60	5.00	5.55	5.95	6.75	7.00
1ère h en garderie avec goûter : 16h30 à 17h30	2.00						
2ème h en garderie : 17h30 à 18h30.	1,20						

Annick TORNICELLI remarque qu'il n'y a pas eu de hausse des tarifs ces 2 dernières années.  
*Face à cette hausse, Bérangère E SILVA, Pascale GLOUANNEC et Odile VALLET font remarquer que des dispositifs d'aide peuvent être mobilisés pour aider les familles qui rencontreraient des difficultés.  
L'information faite aux familles en début d'année scolaire devra les mentionner.*

Délibération approuvée à l'unanimité.

## ENERGIE

**Délibération 30/2022 :** adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité du SDES pour une fourniture 2024-2026

Christian PERRUISSET, adjoint aux travaux présente à l'assemblée le groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, dont le SDES est coordonnateur. La délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 1 mars 2022 en approuve l'acte constitutif.

Il expose l'intérêt pour la commune d'y adhérer de nouveau pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés, pour la période 2024-2026.

Délibération approuvée à l'unanimité

## FIN DE LA SEANCE DES DELIBERATIONS : 21H45

---

## QUESTIONS DIVERSES

### Organisation des élections : Madame le Maire

Tableau à renseigner pour la tenue du bureau de vote pour les 2 tours.

### Animations : Aurélie VIEIRA, adjointe à la vie associative et à l'animation

2 juin : voisins vigilants. Réunion à 18h30 avec les référents, la gendarmerie et la mairie.

11 juin : fête des enfants aux Jacquiers. 11h : début des animations.

23 juin : réunion publique à 18h30 en présence de la gendarmerie et de la mairie. Thème de la réunion : les cambriolages.

24 juin : chorale à 20h30 à l'église du village.

25 juin : feu d'artifice à partir de 19h aux Jacquiers. Soirée festive.

28 juin : inauguration de l'atelier vitrail dans le cadre de l'atelier périscolaire découverte de l'art plastique avec la plasticienne, Marie Celce.

2 juillet : goûter avec les Aînés de la commune.

### Etude acoustique et thermique : Madame le Maire

Polytech : rendu et soutenance par les étudiants/ingénieurs de 4ème année du rapport sur l'insonorisation de la cantine le vendredi 13 mai sur le campus du Bourget du Lac. En résumé, 3 aménagements proposés susceptibles d'atténuer le bruit de la cantine lors de la prise de repas des enfants :

- Changer le carrelage par du sol souple,
- Entoiler les murs avec une toile absorbante,
- Installer des panneaux descendants en matière absorbante au plafond,

**Planet jeunes : Odile VALLET, déléguée Planet'jeunes**

La fréquentation des enfants mérolains est toujours majoritaire par rapport à celle des autres communes.

Le Cortie, entreprise d'insertion dans le domaine du maraichage bio, propose des paniers à retirer à Planet jeunes le mercredi. Inscription au préalable.

**CAS : Martine BATSALLE, déléguée au CAS**

21 mai : conférence très intéressante sur les plantes. Nécessité d'optimiser la communication.

